

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<u>Présents votants</u> : 14	<u>Pour</u> : 14 +1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt le 17 juin à 20 heures et 30 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 10 juin 2020.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT Cindy	Présente	JULIEN Monique	Présente	PEYRAZAT Pierre	Présent
BAZINET Bernard	Présent	MATHIS Franck	Présent	PIALHOUX Laurent	Présent
DAGNAS Delphine	Présente	MARENDA Vincent	Présent	ROUMAT Gérard	Présent
GRASSET Cécile	Présente	MARENDA Yoann	Présent	VEDRENNE Jean	Présent
GENDRE Valérie	Présente	METIFEU Francis	Présent	VIGNERON Sébastien	<i>Absent</i>

ABSENT(S) EXCUSE(S): Sébastien VIGNERON (Procuration à Vincent MARENDA)

ABSENTS:

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre PEYRAZAT

2020-33 Encaissement remboursement Chèque EDF

Direct Energie dont les factures étaient basées sur l'estimation de la consommation et non sur la consommation réelle avait trop facturé la consommation électrique du garage communal.
EDF maintenant titulaire du marché d'électricité nous rembourse la somme de 252.09 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des suffrages exprimés l'encaissement du chèque émis par EDF pour la somme de 252,09 €.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET



Pour copie conforme en Mairie, le 22 juin 2020
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 23 juin 2020

Page 1 sur 1

AR PREFECTURE

024-212400162-20200617-2020_33-DE

Reçu le 24/06/2020